



DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp-FSU 12.

CAPD DU 17 MAI 2016.

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,**

Les commissaires paritaires élu-es du SNUipp-FSU de l'Aveyron, organisation majoritaire dans la profession, sont aujourd'hui en grève contre le projet de loi travail. Ils ont fait le choix de siéger à la CAPD pour défendre les droits des personnels et garantir la transparence et l'équité de traitement dans le cadre des opérations du mouvement, et pour ne pas impacter et alourdir le travail des salarié-es de la DSDEN.

Alors que le débat sur le projet de loi Travail venait de commencer au parlement, le gouvernement vient de décider de le censurer en utilisant le 49.3.

Cette mesure autoritaire est une preuve de sa grande faiblesse, d'un mépris des centaines de milliers de jeunes, de salarié-e-s, de chômeurs qui se sont mobilisé-e-s depuis plus de deux mois, d'un mépris des plus de 70 % de français-es qui refusent ce texte. Après ses tentatives infructueuses pour convaincre l'opinion et son incapacité à rassembler une majorité pour valider son texte, le gouvernement refuse la confrontation parlementaire. Il refuse que le travail soit l'objet d'un débat démocratique dans notre pays.

Ce passage en force du gouvernement ne réglera rien. Les désaccords restent entiers et tout particulièrement en ce qui concerne la philosophie du texte : l'inversion de la hiérarchie des normes.

Avec les organisations de l'intersyndicale, la FSU appelle les agents de la Fonction publique à continuer de se mobiliser avec les salarié-e-s du privé et les jeunes.

Elle demande au Président de la République, qui a dit faire du dialogue social la carte de visite de son quinquennat, de répondre favorablement et de toute urgence à la demande de l'intersyndicale qui lui demande d'être reçue.

Cette CAPD est celle qui est la plus attendue par les enseignants-tes. Cette année, avec un calendrier électoral favorable, nous nous réunissons un peu plus tôt que les années passées. Nous soulignerons aussi le travail effectué par les services qui, encore une fois, ont répondu avec patience et précision à toutes nos questions et nous ont adressé les documents de travail dans un délai nous permettant de mener à bien notre travail de commissaires paritaires.

Si l'on ajoute à ce contexte départemental, les annonces de la ministre sur l'ISAE, il semblerait qu'un vent positif souffle sur l'Education nationale.

Nos mobilisations et actions ont payé, mais nous avons encore et toujours des sujets d'inquiétude.

En premier lieu, nous reviendrons sur la politique que vous mettez en œuvre, Monsieur le Directeur Académique, sur les temps partiels. La situation du département et les moyens insuffisants empêchent la souplesse nécessaire à l'octroi des temps partiels que souhaiteraient nos collègues. Qu'il s'agisse des temps partiels sur autorisation ou du choix de la quotité, nos collègues n'ont plus la possibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En deuxième lieu, nous aborderons le sujet des postes à profil. Le SNUipp-FSU combat la multiplication des postes soumis à toutes sortes de commission. Dans le mouvement aveyronnais, il y a 25 postes à compétences particulières soumis à l'examen d'une commission. Il existe 3 types de commissions : commission – barème, commission – classement, commission-choix. C'est dire l'imagination dont peut faire preuve l'administration quand il s'agit de choisir ses personnels. Et il existe même des commissions là où le ministère n'exige pas de certification particulière (poste EFIV). Pour le SNUipp-FSU, ces commissions génèrent un manque de transparence et doivent être absolument limitées en nombre.

En troisième lieu, nous souhaitons revenir sur les postes spécialisés que vous avez choisi de rendre accessibles aux enseignants du second degré. Lors des groupes de travail, nous nous sommes inquiétés de cette décision. Nous avons regretté de voir ainsi réduite l'offre de postes spécialisés pour nos collègues du premier degré. Nous avons pointé les difficultés induites par cette décision puisque l'application d'un barème commun semble impossible. Dans les documents préparatoires que vous nous avez adressés, vous nous informez des collègues qui ont été choisis par les commissions. Pour le SNUipp-FSU12 et pour le SNES-FSU12, ces nominations sont très contestables. En effet, nous vous l'avons écrit dans notre courrier en date du 8 avril 2016, « au vu du caractère très inhabituel des procédures mises en œuvre et compte tenu de l'iniquité de traitement qui en découlerait, l'affectation sur ces postes d'enseignant du second degré à titre définitif nous semble impossible. » L'administration, défailante dans la publicité et dans la promotion qui a été faite de ces postes auprès de nos collègues du second degré (un seul collègue dans toute l'académie est intéressé par ce poste !), prend malgré tout la décision d'affecter des collègues à titre

définitif en dehors de la présence de représentants des personnels de leur corps. Mme la Rectrice, dans une réponse écrite en date du 25 avril 2016, reconnaît « l'insatisfaction de ces procédures manuelles ». Nous dénonçons cette situation, nous nous opposons à ces nominations, nous communiquerons en direction de nos collègues sur ce sujet et interpellons à nouveau Mme la Rectrice sur le sujet lors du prochain CTA.

Enfin, vous nous présenterez les propositions d'accession à la hors classe. L'augmentation du ratio actuel de 4.5% est un signal positif, dont il est urgent de préciser la teneur exacte. Le SNUipp-FSU continue d'exiger que la hors classe soit accessible à tous-tes et qu'aucun-e enseignant-e ne parte à la retraite sans y avoir accédé.